CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E102069 **VALABLE JUSQU'AU** 28/05/2024

ÉDITÉ LE **22/03/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/06/1994
Forme juridique : SCOP
DEPUIS LE 26/04/2016
Capital : 67 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RCS 344500202

Siret : **344 500 202 00025**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AL 964 068
Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AL 964 068
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2022

Raison sociale : **EGE**

42 RUE DE LA MONDEUSE
ZA PLAN CUMIN 2
73800 LES MARCHES

Téléphone : 04 79 28 03 23 **Fax :** 04 79 28 14 72
Portable :

Site Internet : www.ege-energie.fr
E-mail : contact@scopege.fr

Responsabilité légale :
LIMORTE JÉRÉMY GÉRANT

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 MentionRGE	29/05/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/07/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	29/05/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	21/07/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.